

Harcèlement scolaire en Normandie : près de 30 000 élèves de l'académie en sont victimes

Margaux Rousset

5-6 minutes

Des mesures contre le harcèlement sont prises dans les établissements scolaires de Normandie. Environ 5% des élèves en sont victimes.

Publié le 14 Jan 20 à 17:13



Environ 5% des élèves de l'académie de Normandie sont victimes de harcèlement scolaire. (©Illustration/Adobe Stock)

Les **motards contre le harcèlement** sont intervenus une troisième fois depuis la rentrée scolaire de septembre 2019. L'association se déplace dans les départements de Normandie pour raccompagner chez eux des enfants victimes de harcèlement scolaire. Leur dernière intervention date du vendredi 10 janvier 2020 à **Caen (Calvados)** pour une jeune fille de 14 ans.

Lire aussi : [Des motards escortent les victimes de harcèlement scolaire à la sortie des écoles de Normandie](#)

Tentative de suicide et mutilation

La collégienne, en classe de 3^{ème}, a été victime « de coups, d'insultes, de crachats de la part de plusieurs personnes. Elle a fait une tentative de suicide et elle s'est mutilée », explique Sabrina membre de l'association [Motards contre le harcèlement](#).

(Elle avait peur d'aller à l'école et elle a toujours peur d'ailleurs.

Les parents de la jeune fille ont déposé plainte, ils se sont rendus dans l'établissement plusieurs fois. « Ils ont découvert l'association via les journaux il y a un mois, continue la trésorière de l'association ». Dans le Calvados, une deuxième association de motards s'est formée pour aider les victimes de harcèlement scolaire : [Stor Börn](#). Dans le cas de cette jeune collégienne de Caen, le Rectorat, confirme que des exclusions ont été actées par le chef de l'établissement.

Lire aussi : [Les motards contre le harcèlement interviennent au collège de Trévières](#)

Environ 30 000 élèves victimes de harcèlement dans l'académie de Normandie

Dans l'académie de Normandie, issue de la fusion des académies de Caen et Rouen depuis le 1^{er} janvier 2020, « environ **5% des élèves sont victimes de harcèlement** », explique David Marie, conseiller technique établissements et vie scolaire au Rectorat.

Selon nos calculs, sur les [613 554 élèves](#) (1^{er} et 2nd degrés confondus) que compte l'académie, cela représente environ **30 000 élèves victimes de harcèlement**. « C'est beaucoup c'est vrai mais ça veut aussi dire que l'on en parle et que les situations de harcèlement sont de plus en plus dévoilées », continue David Marie.

(Nous avons vraiment le sentiment de faire le maximum de ce que nous pouvons faire, continue-t-il. Il y a une réponse éducative qui est donnée mais qui n'est pas forcément celle attendue par les parents.

L'exclusion par exemple n'est pas la réponse à tous les cas de harcèlement. « Nous avons différentes phases pour régler les différends, continue David Marie. Le dialogue, la médiation, les avertissements, conseils de disciplines et les exclusions définitives.

Il faut le temps d'instruire les affaires, de dialoguer et de trouver la bonne réponse éducative ».

Nouveauté. Depuis le mois de décembre 2019, cinq écoles et cinq collèges de l'académie de Normandie expérimentent une « **méthode de préoccupation partagée** » mise en place au niveau national. « Lorsqu'un cas de harcèlement est détecté, des entretiens individuels sont menés par toute l'équipe pédagogique de l'établissement plusieurs fois par semaine avec le harceleur et le harcelé », explique David Marie. Le but est d'instaurer du dialogue et de faire comprendre au harceleur son comportement. Cette méthode est appliquée notamment au Canada et « a permis de résoudre 82% des conflits ».

Le temps du dialogue et de la formation

« C'est dommage d'en arriver là, continue Sabrina de l'association, nous avons l'impression que les choses bougent une fois que nous sommes intervenus devant l'établissement ». Le rectorat préfère parler de « temporalité différente ». « Il y a forcément un décalage entre les actions menées au sein de l'établissement et l'urgence des situations pour les parents ».

Depuis la rentrée de septembre 2019, **125 personnes** (professeurs, chefs d'établissement, surveillant, CPE) ont été formées à la prévention et aux outils contre le harcèlement dans le Calvados. Des élèves ambassadeurs et médiateurs pour lutter contre le harcèlement existent également dans les collèges et lycées.

Information pratique. Pour signaler du cyberharcèlement, il existe un numéro : le **0 800 200 000**. La suppression des commentaires doit se faire en moins de deux heures.

En cas de harcèlement à l'école : le **3020**. En cas de fait avéré, le déclenchement de l'application [Stop Harcèlement](#) se fait.